Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_031-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

Publié le 22/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2021

OJ N° 031 - Tourisme.
Approbation d'une convention de versement d'acomptes à l'Office de Tourisme Pays Basque sur la taxe de séjour 2022.

Date de la convocation : 10 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 232
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°55), ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°13), AYPHASSORHO Sylvain (jusqu'à l'OJ N°60), BACH Fabrice-Sébastien, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°55), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°55), COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°55), CORRÉGÉ Loïc (de l'OJ N°1 à l'OJ N°5, à compter de l'OJ N°7 jusqu'à l'OJ N°45), COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLET Emmanuelle (jusqu'à l'OJ N°73), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (à compter de l'OJ N°4), DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N° 7), DURAND PURVIS Anne-Cécile (jusqu'à l'OJ N°48), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°6), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier (à compter de l'OJ N°4), ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°6), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°63), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabiene, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IPUTCHA Jean-Marie, IRIBARNE Pascal, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), IRIGOYEN Jean-François,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_031-DE

JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°6), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°7), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°65), LARRALDE André, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°35), LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe (jusqu'à l'OJ N°7), MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°9), MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°6), MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°12), MOTSCH Nathalie (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°8), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°42), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maite, PONS Yves, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis représenté par VERDIERE Corinne suppléante, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin (jusqu'à l'OJ N°76), TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, TURCAT Joëlle, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°62), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°42), VERNASSIERE Marie-Pierre , YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :
ACCURSO Fabien, ARRABIT Bernard, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BETAT Sylvie, BEREAU Emmanuel, BIZOS Patrick, BOUR Alexandra, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CHAPAR Marie-Agnès, DANTIACQ Pascal, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, ERDOZAINCY-ETCHART, ESTEBAN Mixel, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GAVILAN Francis, HARDOY Pierre, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIGOIN Didier, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, LARRANDA Régine, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, UGALDE Yves, URRUTICOECHEA Egoitz, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :
ALLEMAN Olivier à ALQUIE Nicolas (à compter de l'OJ N°56), AYPHASSORHO Sylvain à BARANTHOL Jean-Marc (à compter de l'OJ N°61), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BARUCQ Guillaume à ETXELEKU Peio, BÈGUE Catherine à IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), BETAT Sylvie à ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, CORRÉGÉ Loïc à LOUPIEN-SUARES Deborah (à compter de l'OJ N°46), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange à ARAMENDI Philippe, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°8), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), ESTEBAN Mixel à IRIART Alain, GAVILAN Francis à DESTRUHAUT Pascal, JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), LAIGUILLON Cyrille à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°66), MASSÉ Philippe à ETXELEKU Peio (à compter de l'OJ N°8), MOTSCH Nathalie à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°9), POYDESSUS Jean-Louis à OÇAFRAIN Gilbert, KAYSER Mathieu à PINATEL Anne (à compter de l'OJ N°8), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba, UHART Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°63), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_031-DE

OJ N° 031 - Tourisme.
Approbation d'une convention de versement d'acomptes à l'Office de Tourisme Pays Basque sur la taxe de séjour 2022.

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Mes chers collègues,

L'Office de Tourisme Pays Basque, créé le 14 avril 2018 et opérationnel depuis le 1er octobre 2018, est un établissement public industriel et commercial, avec sa personnalité juridique propre et son autonomie financière.

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de tourisme et de sa politique touristique, vecteur de développement économique, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a institué, au 1er janvier 2018, une taxe de séjour communautaire sur son territoire de compétence.

Le statut juridique de l'Office de Tourisme Pays Basque impose à la collectivité de rattachement le versement en totalité des recettes liées à la perception de la taxe de séjour sur son territoire, déduction faite de la part départementale.

Le montant de la taxe de séjour perçue sur le territoire de l'Office de Tourisme Pays Basque représente environ 50% des recettes de cette structure.
La trésorerie de l'EPIC est donc assurée essentiellement par le versement régulier des recettes de la taxe de séjour communautaire perçue par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

En début d'année civile, les Offices de Tourisme réalisent d'importants décaissements, notamment en matière de promotion et de communication, de commercialisation et de professionnalisation des socioprofessionnels qui nécessitent de disposer de crédits.

Afin de sécuriser le niveau de trésorerie de l'Office de Tourisme Pays Basque, une convention de versement d'acomptes avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque est nécessaire. Le montant de la taxe de séjour reversé à l'Office de Tourisme Pays Basque est en moyenne annuelle estimée à 1 600 000 €.

Pour information, au 22 novembre 2021, le montant déclaré de la taxe de séjour 2021 sur la plateforme de gestion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'élève à 1 161 252 €, montant auquel s'ajoutent les versements des plateformes de réservations en ligne (AirBNB, Booking, Abritel, etc.) pour les séjours du 1er semestre 2021, à hauteur de 469 692 € (part départementale déduite).

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à verser des acomptes sur le reversement de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022 à l'Office de Tourisme Pays Basque selon les modalités suivantes :
  - versement des acomptes sous forme de 10 mensualités, d'un montant de 120 000 € chacune, à compter du 1er janvier 2022,
  - règlement du reliquat de cette période en fin d'année à l'arrêt de la situation,

- d'approuver les termes de la convention de versement d'acomptes jointe en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211218-CC_20211218_031-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 1
OLÇOMENDY Daniel

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : Directeur général des services